

🏠 > Economie

La bourse

BPI France

Ambérieu-en-Bugey

## 📌 Où seront créées les prochaines pistes cyclables entre 2022 et 2024 ?

Le nouveau schéma cyclable de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain doit être élaboré pour définir un programme d'aménagements sous le mandat. Une étude est en route pour établir toutes les possibilités et aider les élus à choisir les priorités.

Par Fabienne PYTHON - Hier à 19:00 | mis à jour à 19:06 - Temps de lecture : 4 min

🗨️ | 📄 | Vu 343 fois



Vues de Sault-Brénaz et de la Via-Rhône. Photo Progrès /Fabienne PYTHON



Dans la Plaine de l'Ain et le Bugey, deux créations de pistes cyclables sont engagées par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain cette année : l'une entre Charnoz-sur-Ain et Meximieux et l'autre, entre Villebois et le pont de Briord.

Les travaux espérés entre fin 2021 et début 2022 vont ainsi achever le schéma cyclable défini sous le mandat précédent. [Pour les prochains aménagements intercommunaux](#), un nouveau schéma cyclable définira le programme des voies à concrétiser entre 2022 et 2024.

Pour aider les élus à définir les priorités du mandat, la CCPA vient de missionner le cabinet [Citec](#) ingénieur conseils (69).

« L'étude va durer jusqu'en octobre avec pas mal de visites de terrain pour voir l'état initial de la voirie et des analyses des flux de déplacement, expose Mathilde Remuaux, chargée de mission mobilité à la comcom. On va voir l'état de cyclabilité du territoire. Puis, le cabinet va établir quelques grands scénarios. La CCPA en choisira un. L'idée, c'est d'aboutir à un territoire maillé mais ce ne sera pas possible de tout interconnecter sous le mandat. On a conscience qu'il y a des attentes, le vélo est en plein essor. On doit avancer de manière cohérente. Pour cela, on prend le temps de faire une étude générale. »



### À lire aussi

>> Un cycliste veut grimper 43 cols du Bugey en 48 heures

### 8 % de déplacements domicile travail à vélo, c'est 7 176 tonnes équivalent CO2 en moins par an

Les sites qui génèrent le plus de déplacements seront des points forts du schéma cyclable : le parc industriel de la Plaine de l'Ain et la centrale nucléaire, les zones d'activités intercommunales et communales, les collèges et lycées, les complexes sportifs et lieux culturels nécessitent de créer un maillage. L'un des enjeux est de favoriser des usages quotidiens jusqu'au lieu de travail ou de scolarité.

Selon le Plan climat air énergie territorial, si la part des déplacements domicile travail à vélo atteignait 8 % sur le secteur de la CCPA en 2030 (moins de 2 % aujourd'hui), les émissions de CO2 seraient réduites de 7 176 tonnes équivalent CO2 chaque année.



01 / 05

La piste cyclable sur la D77e entre Ambérieu et Château-Gaillard a été créée en 2015. Photo Progrès / Antoine DELSART

« On sait que, quand il y a des aménagements sécurisés, il y a de l'usage. La voie entre Château-Gaillard et Ambérieu est relativement bien utilisée par exemple, relate Mathilde Remuaux. [L'impression de sécurité est cruciale](#) pour favoriser l'usage du vélo. Mais il n'y a pas forcément besoin de créer une voie séparée partout. Ce n'est pas la même chose entre les grosses départementales qui mènent au Pipa et une route où passent 50 véhicules par jour. »

Des attentes existent aussi pour des pistes développant des usages de loisirs et des usages touristiques. L'aménagement d'un kilomètre de voie cyclable s'élevant à 150 000 € en moyenne, selon le vice-président aux mobilités Marcel Jacquin, la réalisation d'un maillage serré nécessitera d'autres schémas cyclables.

### Les habitants ont leurs idées

Les habitants ne sont pas associés formellement à l'élaboration du schéma cyclable. « Mais on prend en compte les remarques qui parviennent au fil de l'eau. Les gens peuvent nous envoyer un mail, envoyer des messages sur le Facebook de la communauté de communes. On va intégrer aussi les propositions faites par le public l'an dernier dans le Plan climat air énergie territorial. On va aussi prendre l'avis des associations cyclistes », assure Mathilde Remuaux, chargée de mission Mobilité à la CCPA.

Des habitants ont déjà formulé des propositions de futures pistes cyclables sur un réseau social. Des pistes sont ainsi demandées entre Leyment, Sainte-Julie et le Pipa via la Plaine Robert et pour rejoindre le Pipa depuis Ambérieu et Lagnieu ; entre Ambérieu, Meximieux et Montluel ; entre le pont de Groslée et Villebois ; dans la vallée de l'Albarine, de Saint-Rambert jusqu'à Ambérieu ; entre Leyment, Sainte-Julie et Chazey.

### Repères

#### 13 km entre 2014 et 2020

La comcom de la Plaine de l'Ain a réalisé ces aménagements cyclables : Meximieux/Villieu-Loyes-Mollon (1,4 km, 350 000 €) ; Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard (1,8 km, 320 000 €) ; Ambérieu-en-Bugey/Ambrognay (1,7 km, 250 000 €) ; Ambérieu-en-Bugey/Douvres (2 km, 220 000 €) ; Lagnieu/Sault-Brénaz avec une boucle jusqu'à Villebois (6,1 km, 620 000 €).

L'étude qui démarre coûte 46 710 € TTC. La CCPA a répondu à un appel à projet Vélo et territoire du conseil départemental qui apporte un soutien financier (25 %) et technique avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (50 %).